

Chères et chers membres de la FAMH

Nous nous réjouissons de vous faire parvenir diverses informations concernant les tiers et le statut des affaires de la FAMH. Nous vous souhaitons une agréable lecture.

### Format d'échange pour les rapports de laboratoire concernant le contrôle qualité

La commission suisse pour l'assurance qualité en laboratoire médical (QUALAB) est responsable des mesures concernant l'assurance qualité en laboratoire conformément à la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). En accord avec QUALAB, eHealth Suisse a réalisé une consultation en ligne durant l'automne 2015 pour le format d'échange «rapports de laboratoire pour le contrôle qualité». Suite à l'évaluation des résultats par le QUALAB, le comité directeur d'eHealth Suisse a approuvé l'application du format d'échange à partir de janvier 2017 en tant que recommandation nationale. Le format d'échange est publié sur le site internet d'eHealth Suisse et [l'ensemble des vaeurs affiliées sur le site du QUALAB](#).

### Nouveau règlement concernant le port des titres FAMH

Le comité d'expert de la FAMH a actualisé le règlement concernant [le port des titres FAMH](#). Le comité de la FAMH l'a approuvé et les membres de la FAMH en ont pris connaissance lors de l'assemblée générale. Veuillez employer votre titre comme prévu dans le règlement. Merci.

### Le programme HTA de la confédération

Le renforcement de l'« [Health Technology Assessments \(HTA\)](#) » le contrôle régulier et systématique de l'utilité des prestations médicales sont une priorité du conseil fédéral concernant la stratégie politique en matière de santé Santé2020. L'an passé, une procédure publique de soumission des thèmes pour la réévaluation des prestations de l'assurance maladie obligatoire a été effectuée pour la première fois.

L'établissement de la priorité pour 13 thèmes éventuels est en cours pour l'année 2017. Nous vous informerons, dans le cas où ils se rapporteraient à votre travail.

### Collecte des données anonymisées via Medkey Trust Center

La collecte des données permet de recevoir des informations statistiques concernant les volumes des analyses (pour presque 100% des prescriptions des médecins). Ces données doivent provenir directement de nos membres et ne doivent pas être transmises par les assureurs (assurance maladie). Cela permet aux représentants de la FAMH de présenter les demandes des membres de la FAMH aux instances de l'État et du régulateur en étant bien documentés. Pour que cette documentation statistique ait une importance, il est nécessaire qu'elle soit complète et volumineuse, ce qui veut dire qu'elle doit refléter la réalité des laboratoires. Cet objectif doit être nouvellement atteint. Avec la prise en compte du changement des statuts lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2014, les membres des laboratoires de la FAMH sont tenus de renouveler l'accès à leurs informations.

Depuis 2010, le traitement des données est minutieusement effectué (**les données des patients et des laboratoires sont rendues anonymes**) par l'entreprise medkey qui est contractée par la FAMH.

Le correspondant est Thomas Banz, [thomas.banz@tc-informatik.ch](mailto:thomas.banz@tc-informatik.ch).

Les statistiques aident le comité dans la défense des tarifs! **Nous comptons sur votre collaboration.**

### **Introduction d'une structure de négociation pour les tarifs des laboratoires**

La motion [16.3487 Tarifs des analyses de laboratoire. Modifier une pratique contestable qui entrave l'innovation et introduire la liberté de contracter](#) d'Alex Kuprecht exige que les tarifs des analyses en laboratoire médical, dorénavant analogue à ceux de Tarmed et de DRG, soient négociés par les partenaires sociaux. La FAMH soutient cette motion. Elle sera probablement traitée par la commission du conseil des États cet été.

### **Assemblée générale 1/2017**

La prochaine assemblée générale aura lieu le 18 mai 2017 à partir de 10 heures à Berne. Les membres de la FAMH vont recevoir une invitation contenant des détails supplémentaires à la mi-avril.

### **Changement de secrétariat général**

Au premier janvier 2017, l'entreprise B'VM à Berne a pris en charge la direction du secrétariat général avec Thomas Zurkinden et son équipe. Les nouvelles informations de contact sont les suivantes:

Secrétariat général de la FAMH, Altenbergstrasse 29, Postfach 686, 3000 Berne 8  
Tel. 031 313 88 30, Fax 031 313 88 99, e-mail: [info@famh.ch](mailto:info@famh.ch)

Nous profitons de cette occasion pour remercier une nouvelle fois Madame Marianne Amiet d'avoir dirigé le secrétariat général efficacement et en faisant preuve d'un grand engagement de 2009 à 2016.

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre précieux soutien.

**Votre comité FAMH**

*Le prochain Newsletter paraîtra fin juin 2017.*